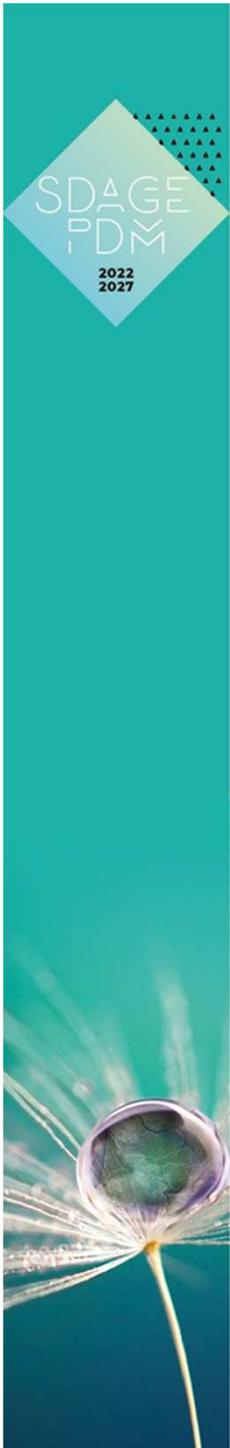




# SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET PROGRAMME DE MESURE (PDM) EXAMEN DE LA VERSION DEFINITIVE

Comité de bassin  
10 mars 2022



SDAGE PDM 2022-2027

## ABOUTISSEMENT DE 4 ANS DE TRAVAIL

Depuis les **premières étapes en 2018** (questions importantes et état des lieux)

Pilotage par la **commission planification**

Un travail **technique et stratégique**



Dernière version soumise à la commission planification du 17 février 2022



**Un document reflétant une grande convergence**

## LE SDAGE C'EST QUOI ?

Le cadre de la politique de l'eau du bassin pour 6 ans

L'outil principal de mise en œuvre de la DCE :

- Élaboré en concertation
- Contribue à l'intégration des enjeux de préservation de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans les politiques sectorielles
- Des objectifs pour le bassin
- Des orientations et dispositions pour les atteindre

Un document opposable aux programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, qui doivent lui être compatibles

- Documents d'urbanisme
- SRADDET, schéma régional des carrières ...
- SAGE
- Autorisation loi sur l'eau pour les installations, ouvrages, travaux et activités et Installations Classées pour l'environnement, au titre de la police énergie, police pêche, etc.





SDAGE PDM 2022-2027

## LE SDAGE 2022-2027

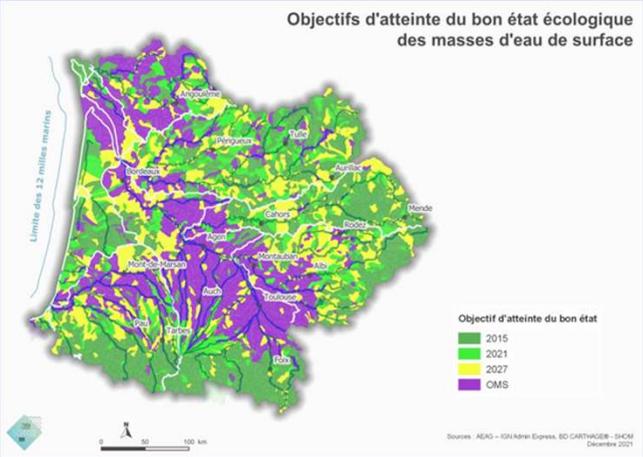
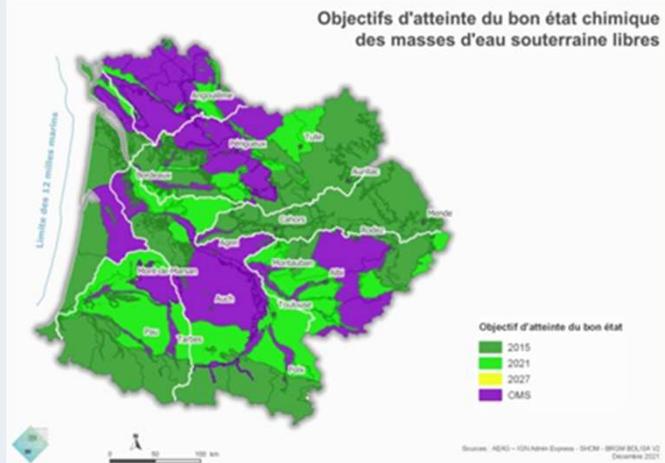
Intègre les enjeux du **changement climatique** et des autres changements majeurs

Est plus **opérationnel**, plus **exigent**, et se décline de manière plus **territorialisée**,

Prône une **vision intégrée** et la **combinaison de différentes mesures** pour répondre aux enjeux

Affiche des **objectifs soutenables pour la période 2022-2027**, étapes vers le 100% de Bon Etat

# DES ENGAGEMENTS SOUTENABLES POUR LE BON ÉTAT EN 2027

Etat des lieux 2019	Objectif 2027	
<p><b>50 %</b> des rivières en bon état écologique</p>	<p>Objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de surface</p>  <p>Objectif d'atteinte du bon état</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2015</li> <li>2021</li> <li>2027</li> <li>OMS</li> </ul> <p>Sources : AEAQ - ION/Adrien Expres, BD CARTEGEOIR - IGNM Décembre 2021</p>	<p><b>OBJECTIF POUR 2027</b></p> <p><b>70 %</b> DES RIVIÈRES DU BASSIN EN BON ÉTAT</p> <p>Des objectifs environnementaux <b>réalistes</b> pour 2027 au regard de la situation et de la capacité des acteurs.</p>
<p><b>72 %</b> des eaux souterraines en bon état chimique</p>	<p><b>OBJECTIF POUR 2027</b></p> <p><b>72 %</b> DES NAPPES SOUTERRAINES DU BASSIN EN BON ÉTAT</p> <p>EMPECHER LA DEGRADATION DE CES MASSES D'EAU</p>	<p>Objectifs d'atteinte du bon état chimique des masses d'eau souterraines libres</p>  <p>Objectif d'atteinte du bon état</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2015</li> <li>2021</li> <li>2027</li> <li>OMS</li> </ul> <p>Sources : AEAQ - ION/Adrien Expres - IGNM - BRGM BRU, IGA V2 Décembre 2021</p>



SDAGE PDM 2022-2027

## LE SDAGE 2022-2027

Est **volontariste** sur des sujets clés

- Couverture intégrale du territoire par **des SAGE**
- Mise en avant des **démarches concertées** avec l'ensemble des acteurs
- Engagement à la **suppression des pollutions domestiques** significatives
- Développement d'une **Gestion quantitative intégrée** mixant plusieurs axes de travail
- Mise en avant des **Solutions fondées sur la nature** au sein du mix de solutions
- Exigences fortes sur la résolution des problèmes **de pollution des captages**

Est **juridiquement robuste**, soumis à **évaluation environnementale** et intègre les avis issus de la **consultation** du public, des partenaires, de l'autorité environnementale

## LE PROGRAMME DE MESURES, C'EST QUOI ?

Un outil opérationnel pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE, qui rassemble

- Des mesures organisationnelles et de gouvernance
- Des mesures techniques
- Des mesures d'ordre législatif, réglementaire
- Des mesures financières

Un outil de reporting de la mise en œuvre des politiques françaises dans le domaine de l'eau



## LE PDM 2022-2027

- Identifie **les mesures nécessaires pour réduire l'impact des pressions significatives** qui sont à l'origine des dégradations de l'état des masses d'eau
- Est plus **lisible** et plus **opérationnel**
- Affiche des **mesures jugées réalistes pour la période 2022-2027**, qui répondent aux pressions significatives, fiabilisées et partagées avec les acteurs locaux
- Présente les **synergies entre actions** réglementaires, non réglementaires, incitation financière ;  
Et entre les acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre
- Est le résultat d'un **travail collaboratif** mené avec les acteurs locaux de la gestion de l'eau, intègre les avis issus de la consultation du public, des partenaires





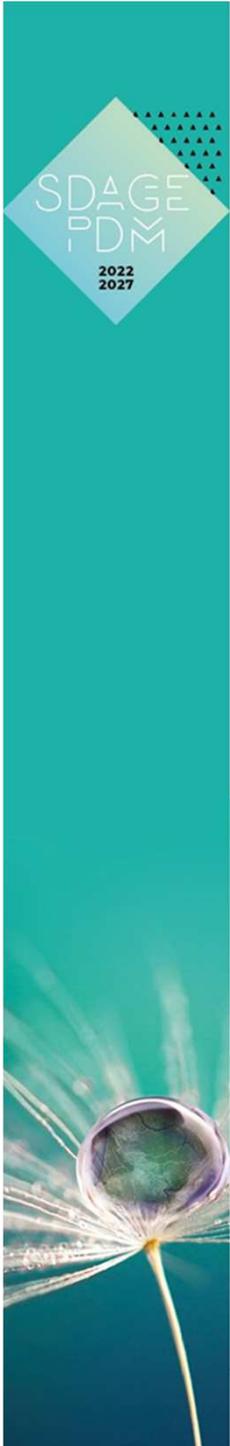
SDAGE ET PDM 2022-2027

## LE PDM 2022-2027

### LE PROGRAMME DE MESURES : DAVANTAGE CIBLÉ ET TERRITORIALISÉ

#### Les points clés

- Présentation à l'échelle des **143 bassins versants de gestion** et des **8 commissions territoriales**
- Démarche ascendante d'identification des mesures à partir :
  - de l'état et des pressions actualisées (état des lieux 2019)
  - des actions identifiées dans les PAOT pour réduire les pressions
- Renforcement du **lien actions / pressions** prépondérantes
- Suivi de la mise en œuvre des mesures :
  - Indicateurs et objectifs chiffrés à l'échelle des commissions territoriales
  - Synergie / complémentarité avec les stratégies territoriales
  - Suivi partagé de l'avancement MISEN / SAGE / CT
- Coût global estimé à 3,1 milliards d'euros



SDAGE PDM 2022-2027

## SIX ANS POUR LA MISE EN ŒUVRE

**Cadre** pour l’instruction des dossiers dans le domaine de l’eau

Poursuite et engagement **d’actions concrètes** en déclinaison du SDAGE et du PDM

**Mise en compatibilité** avec ce SDAGE d’ici 3 ans

- documents d’urbanisme
- SAGE, etc.

Engagement de **plusieurs chantiers** par la commission planification

- Pour **accompagner la mise en œuvre**
- Pour **suivre l’avancement** (tableau de bord, etc.)
- Pour **préparer le quatrième cycle** de gestion 2028-2033 (les travaux sur l’état des lieux 2025 démarrent en 2023)



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

